

RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le

ID : 057-834329328-20261007-34_2026-BF

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 34/2026

SÉANCE DU MERCREDI 07 OCTOBRE 2026

Sous la présidence de Madame Véronique KREMER, Présidente

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le mercredi 30 septembre 2026)

Présents : 14

Absents : 5

(Pouvoirs : 2)

Présents : Mesdames Nathalie CASCIOLA, Nathalie HESSE, Véronique KREMER, Messieurs François HENRION, Thierry HORY, Michel LISSMANN, Olivier MITZNER, Thierry PERNET, Roger PEULTIER, Tanguy SERVAIS, Dimitri SOKOLOWSKI, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

Absents excusés : Claire ANCEL (pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Damien THIEL (pouvoir donné à Véronique KREMER)
Jean BAUCHEZ, Antoine DORR, Frédéric NAVROT

OBJET : FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°2

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz qu'afin de permettre de poursuivre le cycle budgétaire 2026 à l'équilibre, d'intégrer les conséquences financières de la forte augmentation des volumes d'eau achetés au regard des conditions de sécheresse et de canicule, de prendre en compte les admissions en non-valeur qui font l'objet de la délibération n°35/2026 et les modifications d'échéanciers d'amortissements d'emprunts, il convient d'effectuer quelques ajustements qui sont retracés dans les tableaux présentés ci-dessous.

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
C/605-011	500 000,00 €		
C/6541-65	9 092,29 €		
C/6542-65	16 467,05 €		
C/66111-66	-27 357,29 €		
C/023-023	1 797,95 €		
C/6815-68	-500 000,00 €		
	0,00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
C/1641-16	1 797,95 €	C/021-021	1 797,95 €
C/217531-21	900 000,00 €		
C/2315-23	-900 000,00 €		
	1 797,95 €		1 797,95 €

En conséquence, Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration d'approuver cette décision modificative n°2.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
 Vu la délibération n° 3/2026 du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz en date du 28 janvier 2026 adoptant le budget primitif 2026,
 Vu la délibération n° 20/2026 du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz en date du 29 juin 2026 portant Décision modificative n°1 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'effectuer quelques ajustements sur le Budget 2026,

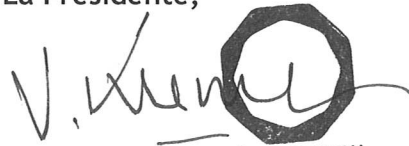
DÉCIDE d'adopter la décision modificative n°2 de l'exercice 2026 conformément aux tableaux ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
C/605-011	500 000,00 €		
C/6541-65	9 092,29 €		
C/6542-65	16 467,05 €		
C/66111-66	-27 357,29 €		
C/023-023	1 797,95 €		
C/6815-68	-500 000,00 €		
	0,00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
C/1641-16	1 797,95 €	C/021-021	1 797,95 €
C/217531-21	900 000,00 €		
C/2315-23	-900 000,00 €		
	1 797,95 €		1 797,95 €

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 7 octobre 2026,

La Présidente,


 Véronique KREMER
 RÉGIE DE L'EAU
 DE L'EUROMETROPOLE DE METZ

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.